

**High Commission  
For the Republic of Cameroon  
In Canada**



**Haut-Commissariat  
Pour la République du Cameroun  
Au Canada**

No 024 /HCO/CC <sup>FA</sup>

Ottawa, le 20 OCT. 2021

**COMMUNIQUÉ :**  
**OUVERTURE DE POSTES D'ENSEIGNANTS AU SEIN DES UNIVERSITÉS D'ÉTAT CAMEROUNAISES**

Le Haut-Commissariat du Cameroun à Ottawa informe la diaspora universitaire camerounaise du Canada que sur Très Hautes Instructions de S.E. Paul Biya, Président de la République, et sur autorisation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, un **recrutement spécial de 573 titulaires du Doctorat ou du PhD** est ouvert pour le compte de l'année 2022 dans les universités d'État du Cameroun.

A cet effet, une **commission de réception des dossiers** de candidature est mise en place dans nos services pour permettre un déroulement serein et diligent de l'opération, qui est assurée par le **Service Culturel** (tél.+1 613 238 7598/+1 613 236 1522, ext. 229 ou 226; e-mail : [service\\_culturel@rogers.com](mailto:service_culturel@rogers.com) ).

La répartition des postes par établissement et les profils des candidats sont disponibles dans le communiqué joint en annexe ainsi que sur le site internet du Ministère de l'Enseignement Supérieur ([www.minesup.gov.cm](http://www.minesup.gov.cm)).

Par ailleurs, les **dossiers** pourront être déposés **physiquement** dans nos services les **lundis, mercredis et vendredis** (entre 12 heures et 15 heures), ou par **voie postale** à l'adresse : **Haut-Commissariat du Cameroun 170 Avenue Clemow, Ottawa ON, K1S 2B4** (Service Culturel) jusqu'au **lundi 17 janvier 2022**, délai de rigueur.

**N.B:** *En raison de la pandémie Covid 19, le respect scrupuleux des règles sanitaires ci-après est exigé au sein du Haut-Commissariat :*

- port obligatoire du masque,
- désinfection des mains à l'entrée,
- respect de la distanciation physique.

**P.j :** 01(03 pages)

-Communiqué des Services du Premier Ministre

**Ampliations:**

- Associations camerounaises du Canada
- Chrono
- Archives



**COMMUNIQUE N° 003 /SG/PM DU 13 OCT 2021**  
**PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE DE POSTES.-**

Conformément aux très hautes instructions du **Président de la République, Chef de l'Etat**, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, porte à la connaissance du public que cinq cent soixante-treize (573) postes d'enseignants sont ouverts dans les Universités d'Etat du Cameroun, au titre de l'exercice 2022, aux personnes de nationalité camerounaise, âgées au plus de 45 ans révolus au premier octobre 2022 et titulaires du Doctorat ou du PhD.

Lesdits postes sont répartis ainsi qu'il suit:

Université de Bamenda :	71 postes
Université de Buea :	76 postes
Université de Douala :	72 postes
Université de Dschang :	61 postes
Université de Maroua :	60 postes
Université de Ngaoundéré :	76 postes
Université de Yaoundé I :	76 postes
Université de Yaoundé II :	56 postes
Quota de régulation académique :	25 postes

SERVICES DU PREMIER MINISTRE  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES  
ET DES REQUÊTES

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Cette opération se déroule sous la coordination du Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur, suivant les dispositions réglementaires en vigueur.

Les *Vice-Chancellors* et les Recteurs procéderont, chacun en ce qui le concerne, à l'ouverture des postes par appel à candidature dans les différentes filières concernées, après approbation par le Comité technique et haute sanction de la Commission Centrale de Supervision.

Chaque candidat déposera son dossier dans l'une des huit (08) Universités de son choix, au plus tard le 17 janvier 2022, délai de rigueur.

Les Camerounais résidant à l'étranger déposeront leurs dossiers dans les Missions diplomatiques et les Postes consulaires, au plus tard le 17 janvier 2022, délai de rigueur.

Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

1. Une demande timbrée datant de moins de trois (03) mois, adressée au Chef de l'institution universitaire choisie ;
2. Une photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois mois ;
3. Un curriculum vitae détaillé et signé ;
4. Les photocopies certifiées conformes de tous les diplômes obtenus à partir du Baccalauréat ou du GCE Advanced Level ;
5. Un exemplaire de la thèse de Doctorat ou du PhD ;
6. Les copies des articles ou des tirés à part des éventuelles publications, le cas échéant ;
7. Un certificat médical datant de moins de trois (03) mois et établi par un médecin du secteur de la santé publique ;
8. Quatre photos d'identité 4 x 4 (en couleur) ;
9. Une photocopie de la Carte Nationale d'Identité en cours de validité ;
10. Une attestation de service en qualité d'enseignant permanent dans l'Université d'origine, dûment signée par une autorité compétente, pour les candidats aux grades de Chargé de Cours, Maître de Conférences et Professeur ;
11. Un extrait du bulletin n° 3 du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
12. Un certificat de nationalité et/ou, s'agissant des candidats de la diaspora, les photocopies du passeport et du permis de séjour certifiées par les services consulaires camerounais ;
13. Une attestation de présence effective dûment signée par une autorité compétente (pour les candidats sollicitant un changement de corps) ;
14. Une autorisation préalable du Ministre utilisateur ou du Chef de l'administration d'attache (pour les candidats sollicitant un changement de corps) ;

SERVICES DES AFFAIRES INTERNES  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES  
ET DES REQUÊTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

15. Une copie de la Carte Nationale d'Invalidité (pour les personnes handicapées) ;
15. Un engagement sur l'honneur portant sur : (i) l'authenticité des pièces présentées, (ii) la disponibilité effective du candidat et, s'agissant des candidats résidant à l'étranger, (iii) l'inexistence de toute situation pouvant donner lieu à une double situation salariale.

Les recrutements suivront le processus académique réglementaire à savoir :

Pour les candidats au poste d'Assistant :

- étude du dossier et audition du candidat au sein du Conseil de département sollicité, selon les modalités à définir par chaque Université d'Etat ;
- avis du Conseil d'établissement ;
- avis de la Commission Consultative de Recrutement des Assistants (CCRA) présidée par le Vice-Chancellor ou le Recteur de l'institution universitaire concernée ;
- approbation par le Comité technique de recrutement au Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- publication des listes définitives par la Commission Centrale de Supervision.

Pour les candidats aux grades de Chargé de Cours, Maître de Conférences et Professeur :

- avis du Comité Consultatif des Institutions Universitaires (CCIU) ;
- approbation par le Comité technique de recrutement au Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- publication des listes définitives par la Commission Centrale de Supervision./-

Yaoundé, le 13 OCT 2021

**Le Président de la Commission  
Centrale de Supervision,**



**FOUDA Séraphin Magloire**

SERVICES DU PREMIER MINISTRE  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES  
ET DES REQUÊTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME